

POSTULAT URGENT

Auteur Commission SAI par Beat EGGEL, PDCC, Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Jean-Michel SAVIOZ, PLR et Bruno PERROUD, UDC

Objet Covid-19: pour une répartition équitable des pertes financières des hôpitaux et cliniques

Date 15/06/2020

Numéro 2020.06.170

Actualité de l'événement

Le 10 juin 2020 dans une lettre ouverte adressée à la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, Santésuisse indique refuser que les caisses maladie participent à la prise en charge des pertes de revenus des hôpitaux pendant la crise du Covid-19, ainsi que le coût des tests de dépistage. Le 27 mai 2020 le Conseil fédéral a refusé la motion du 14 mai 2020 de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national demandant aux partenaires de la santé et à la Confédération de trouver des moyens financiers pour aider les institutions sanitaires concernant la prise en charge des coûts relatifs au Covid-19.

Imprévisibilité

Le Covid-19 a eu un impact important sur l'ensemble de la société depuis le 13 mars 2020 suite au confinement décidé par le Conseil Fédéral. Les institutions sanitaires ont été lourdement touchées par l'arrêt de leur activité ou la mise à disposition d'espace dédié aux soins liés au Covid-19.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Pour renforcer les chances de réussite de la motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National et afin de permettre aux institutions sanitaires d'éviter des pertes financières importantes.

Selon une évaluation commandée par la faîtière H+, les pertes liées à la pandémie pour les hôpitaux et cliniques suisses sont estimées entre 1,7 et 2,9 milliards de francs.

Pour l'hôpital du Valais cela pourrait représenter plus de Fr. 60 millions. Ce manque à gagner va inexorablement créer des déficits d'exploitation pour l'année 2020. Les conséquences seront graves car cet argent va manquer pour les investissements donc pour l'entretien du matériel hospitalier en faveur des soins quotidiens comme pour la poursuite de la construction des hôpitaux de Brigue et de Sion notamment.

Pour éviter ce blocage financier qui limiterait les hôpitaux et clinique dans leur développement, il paraît nécessaire de leur donner des moyens financiers adéquats. Pour cela, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a déposé une motion : « Le Conseil fédéral est chargé d'inviter les partenaires tarifaires du domaine de la santé ainsi que les cantons à s'accorder rapidement afin de négocier de façon définitive la prise en charge des coûts relatifs au Covid-19. S'ils ne parviennent pas à un accord, le Conseil fédéral édicte les règles. Actuellement, la prise en charge uniforme des coûts supplémentaires liés à la crise du Covid-19, et aux mesures prises par les autorités, n'est pas clairement réglée. Cela concerne la prise en

charge des coûts supportés par les hôpitaux et d'autres fournisseurs de prestations, mais également des coûts des prestations cruciales telles que les tests de dépistage et les équipements de protection pour les patients et le personnel de la santé. L'OFSP a pris des mesures immédiates à court terme sous la forme de fiches d'information, lesquelles présentent par exemple des adaptations du Tarmed. Si l'on excepte ces modifications ponctuelles, la prise en charge des coûts entre les partenaires tarifaires n'est pas encore claire à ce jour. En découlent une insécurité pour les fournisseurs de prestations, une charge administrative inutile et des incitations inopportunes : par exemple, il arrive que des tests ne soient pas effectués parce que le fournisseur de prestation doit prendre en charge les coûts. »

A ce jour, le Conseil fédéral ne souhaite pas prendre en considération cette motion. De plus, les assureurs par un courrier adressé à la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, refusent de prendre en charge les pertes des hôpitaux. La faîtière des assureurs maladie estime que c'est aux cantons de payer la facture, eux qui profitent des bénéfices des hôpitaux en temps normal. Or dans la réalité, le mode de financement des hôpitaux ne permet pas de faire du bénéfice important car si bénéfice il y a, cet argent va dans le fond des investissements. Pour le Valais, les prochains investissements dans le secteur immobilier sur les 10 prochaines années s'élèveront à près de 500 millions. La population doit pouvoir compter sur des institutions sanitaires performantes pour répondre à ce type pandémie.

Conclusion

Dès lors, par le biais du présent postulat, le Grand Conseil valaisan demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil fédéral et de lui demander d'inviter les partenaires tarifaires du domaine de la santé ainsi que les cantons à s'accorder rapidement, afin de négocier de façon définitive la prise en charge des coûts relatifs au Covid-19, la facture globale de cette situation extraordinaire ne devant pas être supportée uniquement par les cantons.